



Compte-rendu du Comité Syndical du 12 février 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BRIFFAULT, Daniel COUDREUSE, Anthony MUSSARD, Régis NOIR, Cathy PAULOUIN, Gaëtan VALLEE,
Mélanie COSNIER, Pascal LELIEVRE, Jean-Louis LEMAITRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY,
Rémy FROGER, Francis HOURQUEBIE, Dominique ROUSSEAU, Noël TELLIER,
Joël METENIER, Daniel CHEVALIER, Delphine DELAHAYE

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Marc BAUDRY, Michel LEGENDRE, Antoine d'AMECOURT, Corinne KALKER, Jean-Louis LEMARIÉ, Nicolas LEUDIERE, Emma VERON, Emmanuel d'AILLIERES, Sylvie LE DRÉAU, Catherine TAUREAU, Catherine PAINEAU, Emmanuel FRANCO,

ÉTAIENT ABSENTS :

Emmanuel DUHAMEL, Christian GILLES, Sébastien HUET, Jean-Louis MORICE, Brigitte TETU-EDIN, Dominique DHUMEAUX, Joël LEPROUX, Patrick MAUBOUSSIN, Roger PIERRIEAU, Sonia TREMOUREUX, Martine CRNKOVIC,

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS :

Hyacinthe MACÉ,

PROCURATIONS VALABLES :

Marc BAUDRY à Cathy PAULOUIN, Antoine d'AMECOURT à Mélanie COSNIER, Nicolas LEUDIERE à Daniel CHEVALIER, Emmanuel d'AILLIERES à Dominique ROUSSEAU, Emmanuel FRANCO à Noël TELLIER, Michel LEGENDRE à Gaëtan VALLÉE,

SECRETARE DE SEANCE : Delphine DELAHAYE.

Equipe technique : Céline BIHEL, Isabelle VACHE, Ismail BENCHAIR

Le secrétaire de séance est nommé : Mme Delphine DELAHAYE est désignée pour remplir ses fonctions après acceptation de l'intéressée.

Ouverture de séance

En l'absence du Président, Monsieur Daniel COUDREUSE, en qualité de Vice-président du Pays Vallée de la Sarthe, ouvre la séance.

I- Approbation du compte rendu de la séance du 6 novembre 2021

Le Vice-Président propose au Comité Syndical l'approbation du compte-rendu de sa session du 6 novembre 2021. Aucun participant ne formule de remarque. Ledit compte-rendu est alors adopté à l'unanimité des présents.



II- Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) 2022

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) détaillé est placé en annexe. Les débats concernant le ROB portent sur :

L'exécution provisoire du budget 2021 :

- L'excédent de fonctionnement reporté qui s'élevait en 2020 à 356 652 € et qui reflète la baisse importante de masse salariale et d'activité du Pays entre mai 2019 et août 2020.
- Le résultat net de fonctionnement provisoire de 2021 qui est largement positif et qui s'explique à la fois par : une maîtrise des dépenses et l'obtention de nombreuses subventions, liées à des appels à projet. La dynamique générale de la structure et la réactivité de l'équipe du Pays est soulignée par les élus.
- L'effet démultiplicateur du Pays : pour 1€ versé (par une CDC, le CD72 ou une commune), ce sont 2,5€ (Europe, Etat, Région, etc.) qui retombent sur le territoire
- L'enjeu de faire bénéficier les communes de l'ingénierie du Pays et notamment de sa capacité à répondre aux appels à projets.

Les projections pour 2022 :

- Au vu des résultats 2021, le Comité Syndical valide le principe de ne pas augmenter la cotisation des CDC (maintien à 2€/an/hab) en 2022.
- Une réflexion est faite quant à la limite de la croissance actuelle de la masse salariale. Aujourd'hui, les effectifs ne sont composés que de contractuels et non plus de titulaires de la fonction publique. Tous les postes créés sont liés à des contrats de projet et à l'obtention de cofinancements.
- Les difficultés de recrutement sur le profil de thermicien sont évoquées : il s'agit d'un corps de métier en concurrence avec le secteur privé (plus rémunérateur), pour lequel le Pays propose des contrats relativement courts (entre 2 et 3 ans) et dans des locaux situés à Malicorne. Le Comité Syndical approuve largement la proposition faite dans le ROB de miser sur la formation, en accueillant à la fois des stagiaires de fin d'étude et un étudiant en alternance pendant 3 ans.
- Concernant la PTRE SARHA : il sera proposé prochainement aux élus, des cas problématiques rencontrés par les agents et des propositions d'action. Il est souligné l'importance de faire du lien avec les dispositifs sociaux actuellement en place dans les CDC (CIAS, etc.)
- A propos du SCoT, il est souligné l'importance de reprendre l'animation du projet, en veillant à ce que le bureau d'études choisi soit à l'écoute des élus du territoire.
- Concernant la sensibilisation aux enjeux climatiques, il est proposé de :
 - o Réaliser des fresques de climat à l'échelle des CDC
 - o D'étudier la venue du Dr Serge Zaka pour une nouvelle conférence climat



Pays Vallée de la Sarthe

Organigramme du Pays Vallée de la Sarthe – Janvier 2022



III- Etude vélo – calendrier et gouvernance

Périmètre et objet de l'étude :

L'étude portera sur les pôles structurants identifiés dans le SCoT du Pays :

- Pôle Sablé-sur-Sarthe/Solesmes
- Pôle Loué/Brûlon
- Pôle Noyen-sur-Sarthe
- Pôle La Suze/Roézé-sur-Sarthe/Spay
- Ajouts de : Coullans et Voivres

L'étude aura pour objet de :

- Identifier les **itinéraires cyclables existants** autour des pôles structurants
- Etudier les **possibilités d'un maillage continu** et sécurisé dans un rayon d'environ 10 km autour de ces pôles

La gouvernance et le calendrier de l'étude :

Proposition de composition du Comité de Pilotage pour le suivi de l'étude :

| | Elus référents | | Techniciens | |
|--------------------|------------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------------------|
| Pays | A. Mussard (mobilités) | M. Cosnier (PCAET) | C. Bihel | I. Vaché |
| CDC Val de Sarthe | L. Bourmault (voirie) | Xavier Mazerat (TE) | F. Lefeuvre (DGS) | L. Blanchard (DST-PCAET) |
| CDC Pays sabolien | JL Lemaître (mobilités) | M. Gendry (infrastructures) | M. Duchemin (DGS) | S. Bessière (DST-PCAET) |
| CDC LBN communauté | M. Duluard (infrastructures) | M. Briffault (aménagement) | S. Landelle (DGS) | A.S. Saget (PVD) |

Il est proposé d'associer à la réunion de lancement et aux ateliers participatifs :



- Département
- Pôle Métropolitain : Laurent Nicolet chargé de mission mobilités
- Les chargés de mission « développement économique » des 3 CDC
- Ville de Sablé : M. Legay, élu en charge des mobilités

Enquête en ligne auprès des habitants :

- Servira aux schémas simplifiés des mobilités des CDC
- Lien : « sedeplaceraupays.fr »
- A remplir : du 1^{er} avril au 15 mai 2022

Ateliers participatifs « Communes »

Toutes les communes seront conviées : 1 élu par commune

Ateliers participatifs « Usagers »

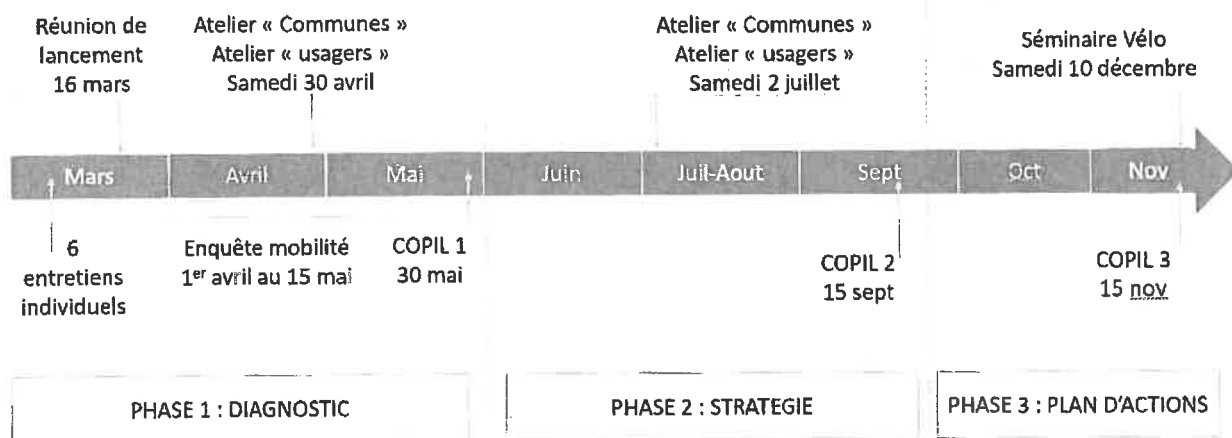
Acteurs « vélo » pré-identifiés et/ou proposés par les communes

Compléter par tirage au sort : 50 personnes (dans les pôles du territoire)

- Dates proposées :
 - Samedi 30 avril : Diagnostic + Stratégie
 - Samedi 2 juillet : Plan d'actions



CALENDRIER



En conséquence, le Comité syndical approuve à l'unanimité :

- Le calendrier et la gouvernance tels que présentés en séance
- D'autoriser le Président et le Vice-président en charge des mobilités à signer tout document relatif à cette décision

IV- Etude vélo – demande de subvention LEADER

Cette mission a été confiée au bureau d'études CODRA pour un montant de 39 650,00 € HT.



Le plan de financement se répartit comme suit :

| Dépenses | | Ressources | |
|--------------|-----------------------|-----------------|-----------------------|
| Etude | 39 650,00 € | LEADER | 24 000,00 € |
| | | Autofinancement | 15 650,00 € |
| TOTAL | 39 650,00 € HT | TOTAL | 39 650,00 € HT |

En conséquence, le Comité syndical approuve à l'unanimité de :

- Valider le projet et le plan de financement LEADER.
- Autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions.
- S'engager à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant de la subvention Leader était inférieur au montant prévisionnel.

V- Etude « déchets inertes du bâtiment »

Exposé des motifs :

Parmi les axes stratégiques du plan climat (PCAET) du Pays, figure :

- Axe 7 « Travailler et produire dans l'industrie et le tertiaire » : afin de soutenir les acteurs économiques du territoire et garantir la durabilité de leurs activités dans le respect de l'environnement.

Par ailleurs, le Pays Vallée de la Sarthe a été sollicité par La Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) des Pays de la Loire. La CERC est l'observatoire régional de la filière de la Construction et, à ce titre, accompagne le Conseil Régional et la Direction régionale de l'ADEME dans leur action d'animation territoriale du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets. La CERC est missionnée pour la réalisation d'études de quantification et de qualification des flux de déchets inertes sur les territoires volontaires et désireux de s'inscrire dans la dynamique régionale.

Déroulement de l'étude :

La réalisation des travaux par la CERC s'organisera autour des étapes et points suivants :

- L'organisation et la réalisation d'une enquête et d'entretiens auprès des entreprises du territoire des trois communautés de communes ;
- L'estimation des trajectoires possibles des besoins (au regard des scénarios d'évolution de l'activité de la construction et des projections démographiques à l'horizon 2030) ;
- L'élaboration d'un rapport présentant les informations recueillies et les pistes d'actions envisageables pour la prise en charge des produits inertes issus de la construction.

Plan de financement :

| Dépenses | Recettes |
|----------------------------|---|
| Coût de l'étude : 18 000 € | Prise en charge Région-ADEME : 15 000 € (83%) |
| | Reste à charge du Pays : 3 000 € (17%) |



Gouvernance :

Afin de mener la démarche, la CERC propose la mise en place d'un comité de pilotage avec :

- Un représentant du Pays
- Un représentant de chaque communauté de communes (VP en charge de l'environnement)
- Les représentants des services de la Région et du Conseil Départemental de la Sarthe, de l'ADEME et des organisations professionnelles : FRTP, UNICEM, FFB, CAPEB, CIGO.

Le comité de pilotage se réunira au moins à deux reprises : d'une part, pour le lancement de la démarche, et d'autre part, pour la restitution des résultats et des conclusions.

En conséquence, le Comité syndical approuve à l'unanimité de :

- Valider le lancement de l'étude « déchets inertes du bâtiment » de la CERC telle que détaillée en annexe
- Autoriser le Président et le Vice-président en charge du PCAET à signer tout document relatif à cette décision

VI- Demande de subvention LEADER – PTRE SARHA

SARHA (Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique de l'Habitat) est la première Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) créée en Sarthe. C'est un service public porté par le Pays Vallée de la Sarthe, en partenariat avec les 3 CDC et qui a pour but d'accompagner les habitants du territoire dans le projet de rénovation énergétique de leur logement. SARHA est accessible gratuitement, à tous les habitants du Pays Vallée de la Sarthe.

La demande de subvention LEADER porte sur :

- L'ingénierie dédiée à la mise en place de ce service, à savoir 2 ETP sur 3 ans
- L'achat d'un véhicule électrique et l'installation d'une borne de recharge, pour permettre au service de se déployer sur l'ensemble du territoire du Pays Vallée de la Sarthe
- Les frais annexes (achat petit matériel, prestations...)

Le plan de financement prévisionnel est la suivant :

| Dépenses | | Recettes | | |
|---|------------------------|--------------------------|------------------------|------|
| Mise en place et animation de la PTRE SARHA | 565 200,00 € | Région (SARE + Amortage) | 417 546,00 € | 74 % |
| | | LEADER | 15 000,00 € | 3 % |
| | | Pays Vallée de la Sarthe | 132 654,00 € | 23 % |
| TOTAL | 565 200,00 € HT | TOTAL | 565 200,00 € HT | |

En conséquence, le Comité syndical approuve à l'unanimité de :

- Valider le projet et le plan de financement LEADER.
- Autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions.
- S'engager à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant de la subvention Leader était inférieur au montant prévisionnel.



VII- Demande de subvention LEADER – projet de coopération

Dans le cadre de la programmation LEADER, une enveloppe de 10 000 € est réservée à la réalisation d'un projet de coopération. L'objectif étant d'échanger avec d'autres territoires autour de thématiques communes ou complémentaires.

A l'occasion du Comité de programmation LEADER du 23 novembre 2021, les membres se sont prononcés sur les sujets et problématiques sur lesquels ils souhaiteraient travailler, en lien avec le Plan Climat du Pays (mobilités douces, alimentation locale, rénovation énergétique des bâtiments, etc.)

En 2022-2023, une délégation de représentants locaux ira explorer ces pistes pour définir et mettre en place un projet commun de coopération autour des enjeux de la stratégie LEADER.

La demande de subvention LEADER porte sur :

- Les frais de déplacement, frais de restauration et frais d'hébergement,
- Les dépenses de location,
- Les frais annexes (assurance, achat de matériels, prestations...)

Considérant qu'une quinzaine de personnes se déplacera, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Dépenses (TTC) | | Recettes (TTC) | |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| Touraine (2 jours) | 3 500.00 | LEADER | 10 000.00 |
| Vosges (3 jours) | 8 700.00 | Pays Vallée de la Sarthe | 7 700.00 |
| Dinan (2 jours) | 3 500.00 | | |
| Sud Mayenne (1 jour) | 1 000.00 | | |
| Vallée du Loir (1 jour) | 1 000.00 | | |
| TOTAL | 17 700.00€ TTC | TOTAL | 17 700.00€ TTC |

En conséquence, le Comité syndical approuve à l'unanimité de :

- Valider le projet et le plan de financement LEADER.
- Autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions.
- S'engager à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant de la subvention Leader était inférieur au montant prévisionnel.

VIII- Point d'information – nouvelle programmation LEADER

Résultats de la programmation actuelle (2014-2022) :

La Région des Pays de la Loire compte 27 territoires porteurs de fonds LEADER (appelés GAL). La Région a récemment évalué les résultats de ces 27 territoires et le Pays Vallée de la Sarthe se positionne à l'échelle régionale :

- 1^{er} en taux de programmation
- 4^{ème} en taux de paiement

Au vu de ces résultats, le Comité Syndical valide le principe que le Pays vallée de la Sarthe continue de porter les fonds LEADER pour la nouvelle programmation à venir (2022-2027)



→ Une délibération en bonne et due forme sera prise à la prochaine réunion du CS

Information quant au calendrier prévisionnel proposé par la Région :

- Mars 2022 : envoi du cahier des charges de la candidature aux GAL
- Septembre 2022 : date limite de dépôt de la candidature
- Fin 2022 : analyse et sélection des candidatures
- 2023 : signature des conventions entre la Région et le GAL

→ **A prévoir entre avril et juin 2022 :**

- Réunions de concertation avec les acteurs du territoire : élaboration de la stratégie, diagnostic avec analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités Menaces), plan d'actions (Fiches Actions)
- Définir la composition du comité de programmation

IX- Réponse à l'appel à projets SEQOIA

Le Conseil Départemental de la Sarthe a fédéré le groupement de collectivités afin de répondre à l'appel à projet SEQOIA : « **S**outien aux **E**lus : **Q**ualitatif, **O**rganisé, **I**ntelligent et **A**mbitieux ».

Cette candidature commune vise avant tout à encourager les territoires qui ne sont pas dotés de postes de Conseiller en Energie partagé (CEP) ou d'économiste de flux, d'initier le travail de transition énergétique et de réduction des consommations d'énergie.

Pour le Pays Vallée de la Sarthe : il s'agit d'apporter un complément au projet « MERISIER » (pour rappel qui est centré sur les bâtiments scolaires), en permettant de financer à 50% les audits et études pour la rénovation des bâtiments publics hors scolaires.

Si la candidature du Conseil Départemental est retenue telle quelle, cela permettrait pour le Pays de financer :

- Environ 30 audits énergétiques (hors bâtiments scolaires)
- 2 études « bonifiées » telles que des audits « confort d'été »
- 4 études de faisabilité
- Jusqu'à 30 000€ d'études de maîtrise d'œuvre

Concrètement en termes de procédure :

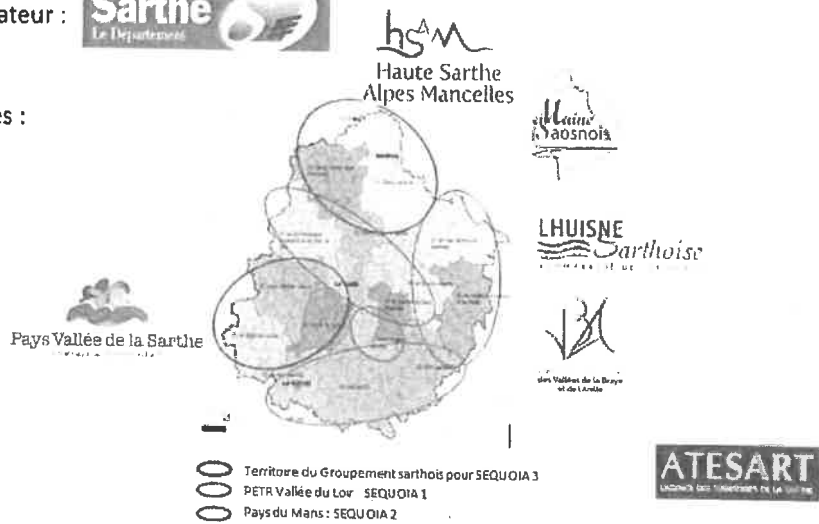
1. La commune envoie la facture d'audit au Pays (qui en regroupe plusieurs)
2. Le Pays mobilise les fonds auprès du coordinateur et reverse à la commune 50% du coût de l'étude.



Candidature du Groupement sarthois

Coordinateur : 

Membres :



En conséquence, le Comité syndical approuve à l'unanimité de :

- Valider la réponse groupée à l'appel à projet SEQUOIA
- Autoriser le Président et le vice-président en charge du CEP et du PCAET à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions.

X- Questions diverses

Dans le cadre du PAAT, un « café-transmission » sera prochainement organisé. Cet événement regroupera tous les acteurs techniques du PAAT (Chambre d'agriculture, GAB72, CIVAM). La communication sera transmise aux communes pour la relayer auprès des agriculteurs proches de la retraite.

La prochaine réunion du Comité Syndical est prévue le 12 mars à 10h30

L'ordre du jour étant épuisé à 12h45, M. COUDREUSE remercie les participants et clôture la séance.

La secrétaire,
Delphine DELAHAYE

le Vice-Président,
Daniel COUDREUSE